

RC-2010-11 Règlement concernant la prorogation générale des heures d'ouverture des débits de boissons alcooliques de la commune de Berdorf

a. Approbation

- Arrêté le 14 décembre 2010 à l'unanimité des voix par le conseil communal;
- Publié le 23 décembre 2010 et au Mémorial N° 124 page 1835 du 17.06.2011;

b. Base légale

Vu l'article 107 de la Constitution;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets et notamment ses articles 17 à 19;

c. Texte coordonnée

Les heures d'ouverture sont prorogées de façon générale pour les débitants de boissons alcooliques (nuits blanches) de la commune de Berdorf, jusqu'à trois heures du matin, pour les fêtes et festivités locales aux jours suivants:

I) Pour les débitants de toute la commune de Berdorf:

- La Saint Sylvestre.
- Le jour de la Nouvel An.
- Le samedi de Carnaval
- La veille du 1^{er} mai (30 avril).
- La veille de la fête Nationale luxembourgeoise
- La fête Nationale luxembourgeoise.

II) Pour les débitants des localités de Berdorf et de Kalkesbach seulement:

- Le samedi de la kermesse de Berdorf

III) Pour les débitants des localités de Bollendorf-Pont et de Weilerbach seulement:

- Le samedi de la kermesse de Bollendorf-Pont

IV) Pour les débitants de la localité de Grundhof (commune de Berdorf) seulement:

- Le samedi de la kermesse de Grundhof

Le règlement du 28 décembre 1989 concernant la prorogation générale des heures d'ouverture des débits de boissons alcooliques de la commune de Berdorf est abrogé par la présente;